

Date de la convocation : 31/03/2026

L'an deux-mille vingt-six et le neuf avril, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilbert MARTINELLI

Membres en exercice : 7

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

PRESENTS (7) : MARTINELLI Gilbert - BRES Jean Marie - COLLOMP Nicole - GIORDAN Jean Claude - TOCHE Sylvette - BALDACCI Lèria – CHABAUD Emile

Secrétaire de séance : Maryline SALERNO

2026.032 Vote des 3 taxes 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de voter les taux des taxes locales et propose les mêmes taux que 2025.

De ce fait, le taux de référence de la TFPB pour 2026 est égal à la somme du taux communal + le taux départemental de TFPB de 2025, conformément à l'article 1640 G du code général des impôts ; soit :

- Taxe foncière (bâti) : 24.48 %
- Taxe foncière (non bâti) : 51.65 %
- Taxe d'habitation : 19.03 %

Le Conseil Municipal ouï son Maire

Après en avoir délibéré

APPROUVE que :

Le taux d'imposition 2026 des 3 taxes est donc de :

- Taxe foncière (bâti) : 24.48 %
- Taxe foncière (non bâti) : 51.65 %
- Taxe d'habitation : 19.03 %

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Nice le et publication du

Le Maire,
Gilbert MARTINELLI

